

DÉPARTEMENT DES LANGUES

Plan de cours

COURS : **Langue anglaise et communication**

PROGRAMME : Formation générale propre - 1er ensemble - Tous les programmes

DISCIPLINE : 604 Anglais, langue seconde

Pondération : Théorie : 2 Pratique : 1 Étude personnelle : 3

PROFESSEUR¹ DU COURS	BUREAU	☎ poste	✉ courriel
Chloe Collins	C-163c	2768	chloe.collins@cegepmontpetit.ca
Jennifer Ryan	C-163c	XXXX	jennifer.ryan@cegepmontpetit.ca

PÉRIODE DE DISPONIBILITÉ POUR LES ÉTUDIANTS

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI

COORDONNATEUR DU DÉPARTEMENT	BUREAU	☎ poste	✉ courriel
Olivier Pelletier	C-163b	5865	olivier.pelletier@cegepmontpetit.ca

¹ Dans ce document, la forme masculine est utilisée à titre épïcène et elle englobe de ce fait le féminin.

PLACE DU COURS DANS LA FORMATION DE L'ÉTUDIANT

Ce cours constitue le premier ensemble du niveau deux en anglais, langue seconde, et fait partie intégrante des cours de formation générale de l'étudiant. À ce titre, il a pour objet d'amener l'étudiant à maîtriser davantage la langue anglaise et à s'ouvrir à une autre culture.

OBJECTIF MINISTÉRIEL

CODE : 4SA1 Communiquer en anglais avec une certaine aisance.

OBJECTIF TERMINAL DE COURS

Communiquer en anglais avec une certaine aisance le sens de différents types de discours, et ce tant à l'oral qu'à l'écrit.

ORIENTATIONS PÉDAGOGIQUES

Les méthodes d'enseignement utilisées sont les suivantes : pédagogie par discussion et par questionnement; enseignement magistral; accompagnement au laboratoire de langues; organisation de tables rondes, et d'autres activités favorisant l'expression des capacités de compréhension et d'expression tant écrites qu'orales de l'étudiant.

Pour ce qui est des activités d'apprentissage, les activités suivantes ont été retenues : exercices grammaticaux; lecture de textes variés; réflexion sur les thèmes abordés et présentation orale des résultats de la réflexion lors de discussions; travail de recherche et présentation des résultats de la recherche; écoute de textes authentiques; exercices de prononciation et de compréhension.

MATÉRIEL REQUIS OBLIGATOIRE

Pour les groupes de Chloé Collins



Avenues 2, 2nd ed. - Skills | Book + eText + My eLab & My eGrammar Level 2 - STUDENT

Author: Lynne Gaetz

ISBN: 978-2-7613-8700-2

Pour les groupes de Jennifer Ryan



Avenues 2, 2nd ed. - Skills & Grammar | Books + Review Guide + eText + My eLab - STUDENT

Author: Lynne Gaetz

ISBN 978-2-7613-8163-5

Pour tous les étudiants :

Dictionnaire français-anglais et anglais-français, tel que le *Harrap's*, *Robert Collins*, ou le *HRW ESL Dictionary*.

PLANIFICATION DU COURS

OBJECTIF D'APPRENTISSAGE	CONTENU	ACTIVITÉS D'ÉTUDE PERSONNELLE
PÉRIODE DES ACTIVITÉS Semaines 1 à 15		
1. Dégager le sens d'un message oral authentique : 1.1 reconnaître l'idée principale d'un message oral d'au moins 3 minutes après 2 écoutes sans arrêt 1.2 identifier les détails essentiels	<ul style="list-style-type: none"> ● registre formel et informel de communication ● vocabulaire d'usage courant lié à son champ d'études ● règles de syntaxe et de grammaire de base : structure affirmative, négative et interrogative; mots de liaison; <i>simple present</i> et <i>present continuous</i>, <i>simple past</i> et <i>past continuous</i>, <i>future</i>, <i>comparatives and superlatives</i>, <i>pronouns</i>, <i>modals</i>, <i>present perfect</i> et <i>prepositions</i> ● phonétique : articulation, prononciation, intonation, fluidité 	<ul style="list-style-type: none"> ● écoute ou visionnement de matériel authentique, audio ou vidéo avec les exercices de compréhension ● visionnement d'émissions de télévision, de vidéos, de films, et écoute d'extraits audio en anglais
2. Dégager le sens d'un message écrit authentique : 2.1 reconnaître l'idée principale d'un message écrit d'environ 750 mots 2.2 identifier les détails pertinents	<ul style="list-style-type: none"> ● vocabulaire d'usage courant lié à son champ d'études ● reconnaissance du sens général et des idées principales du message vus dans des textes authentiques ● règles de grammaire de base à reconnaître : <i>simple present</i> et <i>present continuous</i>, <i>simple past</i> et <i>past continuous</i>, <i>future</i>, <i>comparatives and superlatives</i>, <i>pronouns</i>, <i>modals</i>, <i>present perfect</i> et <i>prepositions</i> 	<ul style="list-style-type: none"> ● lecture de textes authentiques et exercices de compréhension ● exercices de vocabulaire ● recherche en préparation des projets
3. S'exprimer oralement : 3.1 formuler un message spontané, original et clair d'une durée minimale de 3 minutes 3.2 employer le vocabulaire et la grammaire appropriés	<ul style="list-style-type: none"> ● registre formel et informel de communication ● vocabulaire d'usage courant ● règles de syntaxe de base : structure affirmative, négative et interrogative; mots de liaison ● règles de grammaire de base : <i>simple present</i> et <i>present continuous</i>, <i>simple past</i> et <i>past continuous</i>, <i>future</i>, <i>comparatives and superlatives</i>, <i>pronouns</i>, <i>modals</i>, <i>present perfect</i> et <i>prepositions</i> ● phonétique : articulation, prononciation, intonation, fluidité 	<ul style="list-style-type: none"> ● préparation et pratique en vue des présentations orales
4. Rédiger et réviser un texte structuré et clair : 4.1 produire un texte original d'au moins 350 mots 4.2 employer le vocabulaire et la grammaire appropriés 4.3 relire et auto-évaluer des écrits	<ul style="list-style-type: none"> ● vocabulaire d'usage courant ● registre formel et informel de communication en respectant la situation et l'objectif de communication ● règles d'organisation d'un texte tel que texte d'opinion, résumé de texte, compte rendu, texte descriptif ● utilisation appropriée de stratégies de révision ● syntaxe : structure affirmative, négative et interrogative; mots de liaison ● règles d'usage de grammaire, d'orthographe, et de ponctuation incluant : <i>simple present</i> et <i>present continuous</i>, <i>simple past</i> et <i>past continuous</i>, <i>future</i>, <i>comparatives and superlatives</i>, <i>pronouns</i>, <i>modals</i>, <i>present perfect</i> et <i>prepositions</i> 	<ul style="list-style-type: none"> ● exercices de grammaire dans le cahier, sur photocopies et/ou en ligne ● révision du vocabulaire et des notions étudiés en classe ● rédaction de textes liés aux notions étudiées en classe

SYNTHÈSE DES MODALITÉS D'ÉVALUATION SOMMATIVE

Les grilles d'évaluation détaillées seront remises aux étudiants au moins une (1) semaine avant l'activité d'évaluation sommative ou certificative (article 5.1j PIEA).
Un minimum de 15% du pourcentage de la note cumulée doit être transmise à l'étudiant à la moitié des heures prévues pour le cours. (5. 2.3)

Mode et description de l'activité d'évaluation	Contexte de réalisation	Objectif(s) d'apprentissage	Critères d'évaluation	Échéance (date de remise d'un travail ou période d'examen)	Pondération (%)
Laboratoires	individuel ou en équipe, d'une durée d'une heure.	1, 2, 3	compréhension auditive, compréhension de l'idée principale et des idées secondaires d'un message, compréhension du code grammatical	toutes les semaines ou presque	10 %
Contrôles et/ou devoirs	individuel ou en équipe, d'une durée d'une trentaine de minutes.	2, 4	compréhension du code grammatical, orthographe, vocabulaire, compréhension de l'idée principale et des idées secondaires d'un texte	toutes les semaines ou presque	15 %
Travaux écrits	individuel, en classe ou à la maison, d'une durée d'une ou deux périodes	4	structure de texte adéquate, utilisation appropriée du code grammatical, vocabulaire, orthographe, ponctuation, syntaxe	semaines 2 à 13	15 %
Projet(s) de session	individuel ou en équipe	1, 2, 3, 4	structure de texte adéquate, utilisation appropriée du code grammatical, vocabulaire, orthographe, ponctuation, syntaxe formulation et organisation d'un message clair, prononciation, intonation, vocabulaire, grammaire et syntaxe	semaines 6 à 13	15 %
Examen de mi-session questions grammaticales (5%) et production écrite (5%)	individuel, d'une durée de trois périodes	2, 4	compréhension du code grammatical, structure de texte adéquate, utilisation appropriée du code grammatical, vocabulaire, orthographe, ponctuation, syntaxe	semaines 6 à 8	10 %
Examen de mi-session production orale (5%)	individuel ou en équipe, d'une durée de trois périodes	1, 3	formulation et organisation d'un message clair, compréhension du message, interaction sous forme de questions, vocabulaire, grammaire, syntaxe, prononciation et intonation	semaines 6 à 8	5%
Examen final – Partie écrite questions grammaticales (5%), compréhension de texte (5%) et production écrite (10%)	individuel, d'une durée de trois périodes	2, 4	compréhension du code grammatical, compréhension de l'idée principale et des idées secondaires d'un texte, structure de texte adéquate, utilisation appropriée du code grammatical, vocabulaire, orthographe, ponctuation, syntaxe	semaines 13 à 15	20 %
Examen final – Partie orale Compréhension auditive (5%) et production orale (5%)	individuel ou en équipe, d'une durée de trois périodes	1, 3	compréhension auditive, compréhension de l'idée principale et des idées secondaires d'un message, formulation et organisation d'un message clair, compréhension du message, interaction sous forme de questions, vocabulaire, grammaire, syntaxe, prononciation et intonation	semaines 14 à 15	10%
TOTAL					100 %

RÈGLEMENTS DU DÉPARTEMENT DES LANGUES

Note de passage

La note de passage du cours est de 60 % (PIEA, article 5.5.2.1). Le Département des langues dispose d'un double seuil de réussite, conformément à l'article 5.5.2.2 de la PIEA intitulé « Seuils de réussite multiples » : pour réussir le cours, l'étudiant devra obtenir 60 % de moyenne générale, incluant les évaluations finales, ainsi que 60 % de moyenne aux évaluations finales (orales et écrites).

Présence aux évaluations sommatives

L'étudiant qui s'absente à un examen, à toute forme d'évaluation en classe ou qui ne remet pas un travail dans les délais fixés par le professeur, se voit attribuer la note 0. Toutefois, dans les cas graves et sur présentation d'une pièce justificative valable avant le cours suivant, le professeur pourra permettre une reprise avant le cours suivant (article 5.2.5.1 de la PIEA)

Remise des travaux

Les travaux exigés doivent être remis à la date, au lieu et au moment fixés par l'enseignant (article 5.2.5.2 de la PIEA). En cas de retard, l'étudiant se voit attribuer la note 0, à moins de présenter à son professeur, avant le cours suivant, une pièce justificative valable (billet médical ou document légal) attestant du fait que l'étudiant a effectivement été dans l'impossibilité de remettre son travail au lieu et au moment fixés par l'enseignant. Les devoirs sont dus le jour et à l'heure indiqués par le professeur. Aucun travail remis en retard ne sera accepté.

Présentation matérielle des travaux

Les comités de cours qui choisissent d'appliquer une pénalité liée au non-respect des normes de présentations doivent l'inscrire au plan de cours commun pour les professeurs du même niveau. Lorsque cela s'applique, les étudiants doivent suivre les règles de présentation demandées par leur professeur, telles que celles suggérées par la MLA (Modern Language Association). La pénalité maximale est fixée à 10 % de la note retranchée en cas de non-respect des normes de présentation.

Le professeur peut, à sa discrétion, retarder l'acceptation d'un travail jusqu'à ce qu'il soit conforme aux normes de présentation matérielle. Dans ce cas, le retard à remettre le travail entraîne une pénalité de 10% de la note retranchée par jour ouvrable de retard.

Plagiat

Tout plagiat, toute tentative de plagiat, toute collaboration à un plagiat ou tout autre manquement à l'honnêteté intellectuelle sera traité conformément à l'article 5.6.1 de la *Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages* (PIEA).

- 1^{er} manquement : la note « 0 » sera attribuée pour l'examen, le travail concerné ou l'activité d'évaluation visée par ce manquement.
- 2^e manquement : la note « 0 » pour le cours concerné (lors d'une récidive seulement) sera inscrite au bulletin.

Révision de note

En cas de demande de révision de note, l'étudiant doit rencontrer son professeur avant d'entamer une demande de révision de note.

MODALITÉS DE PARTICIPATION AUX COURS

L'étudiant sera ponctuel et veillera à créer, par son attitude, une ambiance favorable au déroulement du cours.

Présence aux cours

L'étudiant est tenu de respecter l'article 5.3.4 de la Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages (PIEA) ainsi que les règles propres au Département des langues. L'étudiant est prié de consulter la PIEA, article 5.2.5.1 pour savoir ce qui constitue une absence justifiée.

Pour les cours de 45 heures, après 6 heures d'absence (non justifiées) l'étudiant reçoit un premier avertissement écrit. Après 9 heures d'absence (non justifiées), l'étudiant peut se faire exclure du cours

Il revient à l'étudiant qui a été absent de s'informer de la matière vue et des travaux donnés par le professeur.

Niveau des cours

L'étudiant dispose d'une semaine après le début des cours pour aviser le professeur que le niveau de cours où il est inscrit est trop bas.

POLITIQUES ET RÈGLES INSTITUTIONNELLES

Tout étudiant inscrit au Cégep Édouard-Montpetit doit prendre connaissance du contenu de quelques politiques et règlements institutionnels et s'y conformer. Notamment, la *Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages*, les *conditions particulières concernant le maintien de l'admission d'un étudiant*, la *Politique institutionnelle de la langue française*, la *Politique pour un milieu d'études et de travail exempt de harcèlement et de violence*, les *procédures et règles concernant le traitement des plaintes étudiantes*. Le texte intégral de ces politiques et règlements est accessible sur le site Web du Cégep à l'adresse suivante : www.cegepmontpetit.ca. En cas de disparité entre des textes figurant ailleurs et le texte intégral, ce dernier est la seule version légale et appliquée.

Directive relative à l'usage des appareils électroniques en classe

Cette directive est inscrite dans l'agenda des étudiants, dans la section *Collège en bref*, sous la rubrique *Cellulaire portables* et autre appareils électroniques en classe. La Direction des études du Cégep Édouard-Montpetit valorise l'utilisation des technologies de l'information et des communications à des fins d'apprentissage, et ce, dans un climat propice à la concentration.

Ainsi, à moins d'une entente spéciale avec l'enseignant, en classe, sont interdits :

- l'usage des cellulaires, des cellulaires intelligents et des lecteurs de musique;
- l'enregistrement audio et vidéo, ainsi que la prise de photos;
- l'utilisation des ordinateurs portables et des tablettes à des fins autres que celles prescrites dans le contexte d'enseignement. En cas de non-respect de ces consignes, le professeur pourrait exiger que l'appareil soit rangé et, s'il y a récurrence après un avertissement formel, exclure l'étudiant concerné de la classe.

ANNEXES

Le CAL : Le Centre d'aide en langues

Aide gratuite pour les étudiants ayant de la difficulté en anglais

Le Centre d'aide en langues vous propose un environnement favorable et des moyens privilégiés dans le but d'améliorer votre maîtrise de l'anglais. L'objectif du Centre d'aide est de fournir un service d'aide et de consultation linguistique à toutes les personnes du Cégep qui désirent améliorer leur connaissance de l'anglais. Selon votre horaire, vous serez jumelé avec un tuteur pendant une plage horaire qui vous convient tout au long de la session. Vous pouvez également offrir vos services comme tuteur. Il est de votre responsabilité de faire connaître votre situation au Centre d'aide en langues (CAL) le plus tôt possible :

- en personne au local C122b
- en ligne à CAL@cegepmontpetit.ca
- par téléphone : 450-679-2631, poste 7278
- Pour plus d'information : <https://www.facebook.com/groups/centredaideenlangues/>

LE CSA : LE CENTRE DE SERVICES ADAPTÉS

Pour les étudiants à besoins particuliers ou en situation de handicap.

Si votre participation à la vie collégiale est compromise et que des mesures adaptées s'imposent (adaptation physique, mesures adaptées pour les examens, stratégies d'apprentissage, etc.), il est de votre responsabilité de faire connaître votre situation au Centre de services adaptés (CSA) le plus tôt possible :

- en personne au local B-157
- en ligne à servicesadaptesena@cegepmontpetit.ca
- par téléphone : 450-679-2631, poste 4578